

# DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 22 avril 2016

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3960-2016.

Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) – Investissements Grand-Brûlé-Saint-Sauveur.

**Demande de délai pour l'argumentation sur la confidentialité (et ses pièces jointes) et la demande de renseignements no. 1, logée par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).**

---

Chère Consœur,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) demandent respectueusement à la Régie une extension de délai jusqu'au mercredi 27 avril 2016 à 12h00 pour le dépôt de notre argumentation sur la confidentialité (et de ses pièces jointes) et de notre demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec TransÉnergie.

Cette demande est logée car nous avons été pris par surprise par le dépôt, hier le 21 avril 2016 par HQT :

- a) du document **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (Planification des réseaux régionaux, André Dagenais, ing.)**, Dossier R-3960-2016, Pièce B-0038 HQT-1, Document 3 (et sa version caviardée B-0039 HQT-1, Document 3.1), *Analyse technico-économique. Scénario de Ligne à 120 kV du Grand-Brûlé-Dérivation Saint-Donat, À la demande de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard*, le 28 mai 2015. Hydro-Québec a choisi de demander de caviarder certaines parties de ce document et non d'autres (dont le choix de ne pas demander de caviarder une comparaison économique qui fournit une ventilation des coûts plus étendue que ce que HQT avait divulgué jusqu'à présent au dossier).

- b) d'une lettre B-0036 du 21 avril 2016 d'Hydro-Québec TransÉnergie dans laquelle celle-ci semble demander à la Régie de l'énergie d'exercer une juridiction nouvelle, soit celle de rendre une ordonnance de confidentialité rétroactive relative à la transmission « *hors Régie* » déjà survenue en 2015, sans mention de confidentialité, à diverses personnes, du document cité en (a). Dans cette même lettre, Hydro-Québec TransÉnergie affirme toutefois aussi **avoir déjà réglé**, au moins en partie, les motifs qu'elle invoquait dans sa plaidoirie de confidentialité, à savoir qu'elle aurait déjà supprimé de la version confidentielle des schémas d'écoulement de puissance les informations alléguées comme sensibles qui auraient permis d'identifier des clients industriels raccordés au réseau de transport. De surcroît, contrairement à sa plaidoirie sur la confidentialité, Hydro-Québec TransÉnergie n'allègue plus l'existence de centrales de production électrique qui seraient apparues sur les présents schémas.

Monsieur Deslauriers avait déjà possession du document cité en (a) sans mention de confidentialité (tout comme d'autres membres de l'équipe de la Municipalité de Saint-Adolphe-de-Howard qui l'avait mandaté comme consultant externe à l'époque, ce dont la Municipalité a déjà fait état dans sa lettre C-MSAH-0013 du 15 avril 2016).

**Ce dépôt de document, hier, par Hydro-Québec, son choix de demander d'en caviarder certaines parties et non d'autres, son affirmation qu'elle a déjà soustrait (de la partie confidentielle) les informations alléguées comme sensibles et sa demande de confidentialité rétroactive affectant la transmission « *hors Régie* » du document nous amènent à modifier plusieurs aspects du contenu de notre argumentation sur la confidentialité (et de ses pièces jointes) et de notre demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec TransÉnergie.**

Les membres de l'équipe de travail de SÉ-AQLPA n'avaient aucunement prévu les disponibilités de dernière minute requises pour pouvoir gérer de tels changements. De plus, notre consultant Monsieur Jean-Claude Deslauriers est présentement à l'extérieur du pays et la ligne téléphonique permettant de le rejoindre vocalement et par courriel est tombée en panne durant toute la journée d'hier et pendant plusieurs heures ce matin, de sorte que ce n'est qu'il y a quelques minutes que nous avons pu commencer à discuter des changements et vérifications qu'entraîne le dépôt de ces deux documents d'Hydro-Québec TransÉnergie hier.

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* demandent donc respectueusement à la Régie une extension de délai jusqu'au mercredi 27 avril 2016 à 12h00 pour le dépôt de notre argumentation sur la confidentialité (et de ses pièces jointes) et de notre demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec TransÉnergie.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.